



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

A2RC Architects
Monsieur Ambroise Crèvecoeur
Architecte
Rue Saint-Laurent, 16
B - 1000 BRUXELLES

Réf. CRMS : AA/MB/BXL22451_657_Louise_145_149_TourGenerali
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 08-07-2020

Objet : BRUXELLES, Avenue Louise, 145-149 – Tour Generali
Demande d'avis de principe portant sur la suppression des allèges des fenêtres et du vitrage laqué et placement d'un nouveau vitrage continu sur toute la longueur.

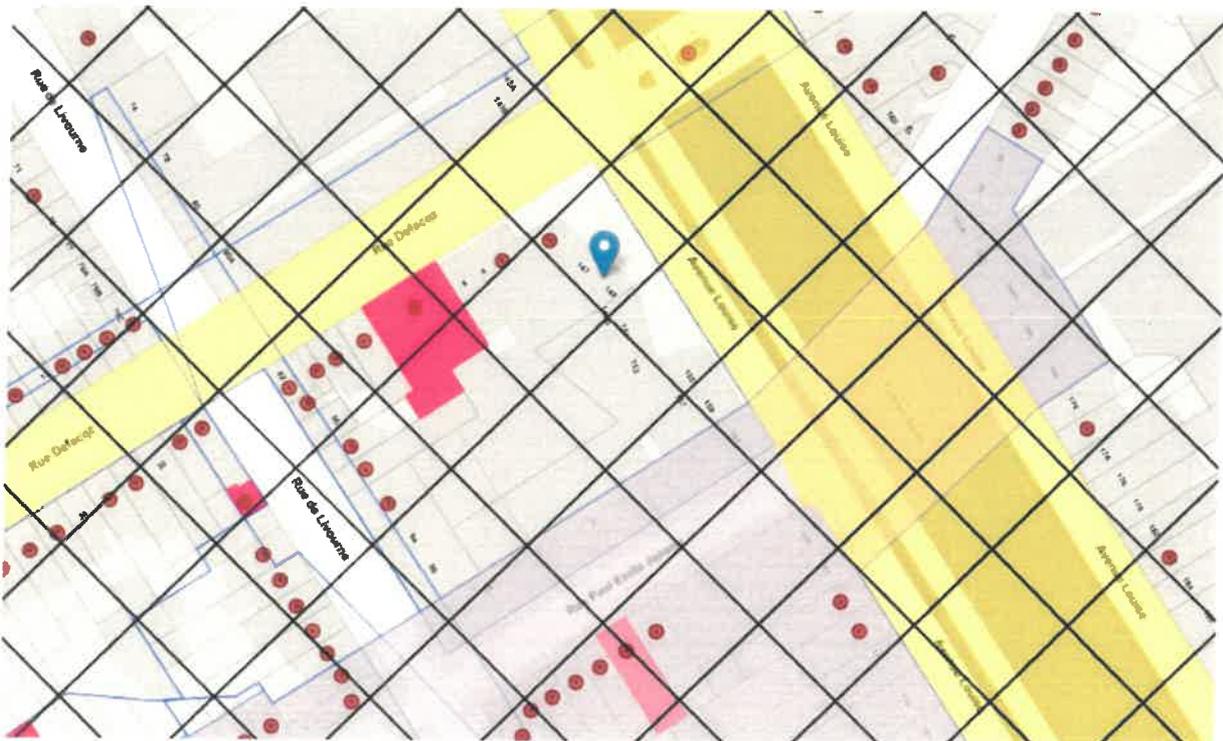
Avis de principe de la CRMS

Monsieur,

En réponse à votre courrier électronique du 11/05/2020, reçu le 11/05/2020, nous vous communiquons *l'avis de principe défavorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 24/06/2020.

Étendue de la protection

Le bien est repris dans la zone de protection de l'Hôtel Wielemans et de son jardin (classé par AG du 22/09/1994) et est contigu à la zone de protection UNESCO de l'Hôtel Tassel, sis rue Paul-Emile Janson. Le complexe est inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural. Il est situé sur un espace structurant et en ZICHEE au PRAS.



Historique et description du bien

La tour et les deux volumes d'encadrement ont été conçus par Jean et André Polak entre 1963 et 1965.

A l'origine, le Plan Particulier d'Aménagement (PPA) « Louise » de 1970, reprenant ces parcelles, tablait sur une hauteur de type L=H par rapport à l'avenue Louise qui fait 55 m. Ce PPA prévoyait quatre autres immeubles iconiques : IT Tower (Tour IIT, 1968-197) ; la Blue Tower (Tour Bleue, 1974-1976) et deux autres jamais réalisés. La Tour Generali a connu différentes augmentations de gabarit au fur et à mesure des étapes du projet, passant de R+16+T initialement à R+23+T lors de la réalisation.



Avant-Projet aquarellé (1963); maquette du projet (1964) et réalisation finale. Source : irisonument.be

Historique de la demande

Le 04/03/2020, la CRMS est interrogée sur une demande de permis portant sur la rénovation complète de l'immeuble de bureaux, l'installation de surfaces commerciales au rez-de-chaussée du bâtiment et la reconfiguration du parking souterrain existant. Elle demande, lors de son assemblée du 01/04/2020, que soit envisagée une diminution de la hauteur du mitoyen avec l'Hôtel Wielemans par rapport à la situation existante

Analyse de la demande

La présente demande est sollicitée ici expressément par l'auteur de projet désireux d'obtenir un avis 'patrimoine' de la CRMS sur l'option relative aux remplacements des vitrages. Cette option se distingue de la proposition précédente, sur laquelle la CRMS s'est prononcée lors de son assemblée du 01/04/2020, en proposant la suppression des allèges opaques, maintenues dans la précédente proposition



mock-up pour le vitrage + profilé

Situation projetée

Situations des vitrages actuelle et projetée. Images tirées du dossier.

Avis

Le système vitré actuel s'étendant jusqu'aux parties basses de la tour et se poursuivant dans les deux petits immeubles encadrant cette dernière, la CRMS estime que la suppression des allèges entraverait la bonne lisibilité du bâtiment depuis l'espace public. Dans un souci d'homogénéisation du bien et d'intégration dans son contexte urbain, la CRMS recommande le maintien des allèges opaques.



Situation actuelle et situation projetée. Images tirées du dossier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : Maxime Badard ; Carine Vandersmissen ; crms@urban.brussels ;